

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR
ANNE SAUCIER

Je réside à Saint-Blaise-sur-Richelieu sur la 94^e Avenue (2^e Ligne) depuis l'automne 2001 avec mon époux.

De prime abord, je suis très concernée et préoccupée par le projet du parc d'éoliennes industrielles de Saint-Valentin, car 18 des 24 éoliennes seront situées entre la 2^e Ligne de Saint-Blaise-sur-Richelieu et la 3^e Ligne de Saint-Valentin.

Lorsque nous avons décidé de venir nous installer en milieu rural, c'était pour les motifs suivants : beauté des paysages, tranquillité associée avec la vie en campagne, qualité de vie associée aux zones rurales, etc. Lorsque j'ai entendu parler du projet d'éoliennes industrielles qui risquait d'être réalisé tout près de chez moi, j'en ai été interloquée. Pour moi, ces gigantesques structures métalliques ne cadrent pas du tout dans un paysage rural, de surcroît en zone habitée, car plusieurs résidences sont situées à proximité de ces éoliennes industrielles.

Plus je m'informais sur les retombées et inconvénients d'un parc d'éoliennes industrielles, plus je trouvais aberrant qu'on puisse seulement penser en installer un en milieu habité et sur les meilleures terres agricoles du Québec.

Le promoteur dit avoir informé et consulté la population. Étant sensible au développement éolien en milieu habité, je peux dire avec conviction que le promoteur a très peu informé la population et ne l'a jamais consultée. Je remercie les regroupements de citoyens et la coalition des sept maires qui ont permis aux citoyens de prendre connaissance des enjeux d'un tel projet qui risque s'il est accepté de changer pour de nombreuses années le paysage rural d'une si belle région et d'affecter leur santé, leur qualité de vie, l'investissement de toute une vie.

Je remercie aussi mon conseil municipal qui a su avec discernement et en prenant compte les intérêts de ses citoyens refuser un projet d'une cinquantaine d'éoliennes industrielles dans mon village.

Plusieurs points me préoccupent grandement et je tâcherai ici d'expliquer mes inquiétudes.

Il a été clairement démontré par le docteur Nina Pierpont de Malone, spécialiste mondial des problèmes des risques des éoliennes pour la santé, qui a identifié et étudié le syndrome éolien que les éoliennes industrielles comportent plusieurs risques pour la santé des citoyens vivant à moins de deux kilomètres de ces gigantesques structures : problèmes de sommeil, maux de tête et migraine, étourdissement, problème d'équilibre et nausée, fatigue, anxiété, irritabilité, colère, dépression, problème de concentration et d'apprentissage, acouphène. Docteur Pierpont a d'ailleurs présenté en juillet 2010 au Hammond (NY) Wind Committee une étude sur le syndrome éolien. Syndrome qui a d'ailleurs aussi été

étudié et corroboré, entre autres, par le médecin britannique Docteur Amanda Harry. Docteur Pierpont cite une étude de la Britannique Amanda Harry qui révèle que, sur 14 personnes interrogées vivant aux abords d'un parc de 16 éoliennes, 13 souffraient de maux de tête. Dix d'entre elles ont aussi signalé des troubles du sommeil, de l'anxiété, du stress, voire des symptômes de dépression.

Quand on pense que les citoyens aux prises avec ce syndrome éolien se sentent obligés de déménager pour se soustraire aux maux associés à ce syndrome c'est donc dire comment leur santé et leur qualité de vie peuvent être hypothéquées.

Je cite maintenant madame Allison Denning, coordonnatrice régionale de Santé Canada qui en a dit en 2009 : « Contrairement à ce qu'affirme l'industrie éolienne, il existe des articles scientifiques reconnus par les pairs qui indiquent que les éoliennes peuvent avoir des effets négatifs sur la santé humaine ».

Il est inacceptable de mettre en péril la santé des personnes vivant à proximité de ces éoliennes industrielles. Docteur Pierpont et les médecins ayant étudié le syndrome éolien sont tous d'accord pour fortement recommander une distance séparatrice de deux kilomètres entre les éoliennes industrielles et les résidences.

Comment le gouvernement, avec son devoir de protection des citoyens, pourrait bien accepter un projet éolien dont la distance séparatrice serait inférieure à deux kilomètres dans le cas présent, à seulement 750 mètres?

Le professeur Neal Michelutti, de l'Université Queen's, a lancé une étude visant à évaluer les données sur la santé à proximité des éoliennes. L'étude se concentrera sur les personnes qui vivent près du parc éolien Wolfe Island, près de Kingston, en Ontario. « À notre connaissance, aucune autre étude ne s'est penchée sur les incidences pour la santé avant, pendant et après la construction des éoliennes », dit M. Michelutti. « Il y a eu quelques cas où des personnes vivant près d'éoliennes ont rapporté certains effets sur la santé, comme de l'insomnie, de l'anxiété, des acouphènes, des nausées, pour n'en nommer que quelques-uns. Toutefois, sans des données de base sur la santé prises avant la construction de l'éolienne, il est difficile d'en arriver à des conclusions finales relativement aux effets des éoliennes sur la santé. »

Et que dire de la pétition des 40 médecins du Centre du Québec qui demandent au gouvernement de nouvelles études avant d'implanter des éoliennes en milieu habité.

Il serait sage et nécessaire que le gouvernement québécois attende le rapport d'études approfondies sur le sujet avant de donner tout accord pour des projets éoliens au Québec.

Comme plusieurs, nous avons économisé pendant toute une vie pour pouvoir faire l'achat d'une propriété. Il a été démontré que la proximité de parc éolien industriel est associée à une importante baisse de valeur immobilière. En effet, selon une étude réalisée en Ontario par monsieur Chris Luxemberger du Groupe

Sutton, étude basée sur 600 maisons sur une période de 3 ans, les résidences à l'intérieur de la zone éolienne se sont vendues en moyenne 48 000 \$ de moins et elles ont été sur le marché deux fois plus longtemps. Aussi, 11 % d'entre elles n'ont pas trouvé preneur alors que hors des zones éoliennes, seulement 3 % ne se vendent pas.

Selon une autre étude effectuée par Appraisal Group One réalisée au Wisconsin, une perte de valeur variant de 24 à 43 % est associée aux éoliennes industrielles. Aussi, 60 % des évaluateurs consultés considèrent que la valeur des propriétés diminue quand un parc éolien est visible des résidences.

Je vois mal comment on peut ensuite nier que les parcs éoliens industriels ont un effet dévastateur sur la valeur des propriétés et j'avoue avoir été outrée par l'attitude du promoteur TransAlta lorsqu'il a soutenu cette position.

Imaginez le cas de résidents affectés par le syndrome éolien et qui doivent vendre à perte leur propriété afin de recouvrer la santé. Cette situation est des plus dévastatrices et pourtant elle a été bien réelle et vécue par des Européens dont on peut lire le témoignage sur Internet.

Tout en sachant que seulement 2 % du territoire québécois est cultivable, que la prochaine crise mondiale sera celle de la sécurité alimentaire, comment peut-on penser soustraire 19 hectares des meilleures terres agricoles du Québec. C'est pourtant ce que fera le gouvernement québécois s'il accepte la réalisation du projet éolien de Saint-Valentin. C'est à n'y rien comprendre.

Considérant que notre région est très privilégiée par la qualité exceptionnelle des sols et du climat plus que favorable à une agriculture de haute qualité, comment peut-on penser y soustraire 19 hectares?

Et cela c'est sans compter le compactage des sols qui sera occasionné par le passage des innombrables poids lourds nécessaires pour la construction de ce parc éolien (pour ne mentionner que les 45 bétonnières qui seraient nécessaires pour la base de chacune des 25 éoliennes).

Il existe au Québec La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L'objet du régime de protection du territoire agricole est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole dans une perspective à long terme. Avec ceci en tête, il est de la responsabilité du gouvernement de rejeter le projet éolien de Saint-Valentin, car il est bien évident que l'énergie éolienne n'est pas synonyme d'activité agricole!

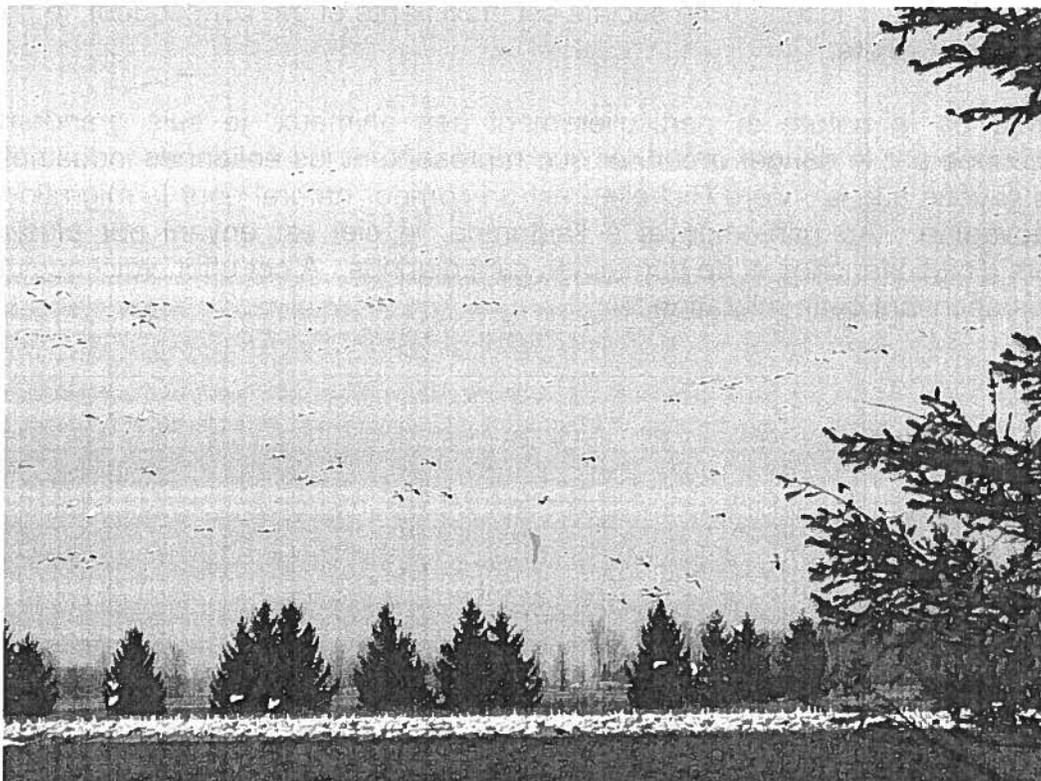
L'énergie durable est étroitement associée avec la notion d'acceptabilité sociale. Or il est très clair que l'acceptabilité sociale est totalement inexistante dans le projet éolien de Saint-Valentin. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, monsieur Pierre Arcand a dit à maintes reprises que sans cette acceptabilité sociale, les projets ne se réaliseraient pas. Alors,

qu'on se le dise, l'acceptabilité sociale est inexistante et par conséquent, le projet se doit d'être rejeté.

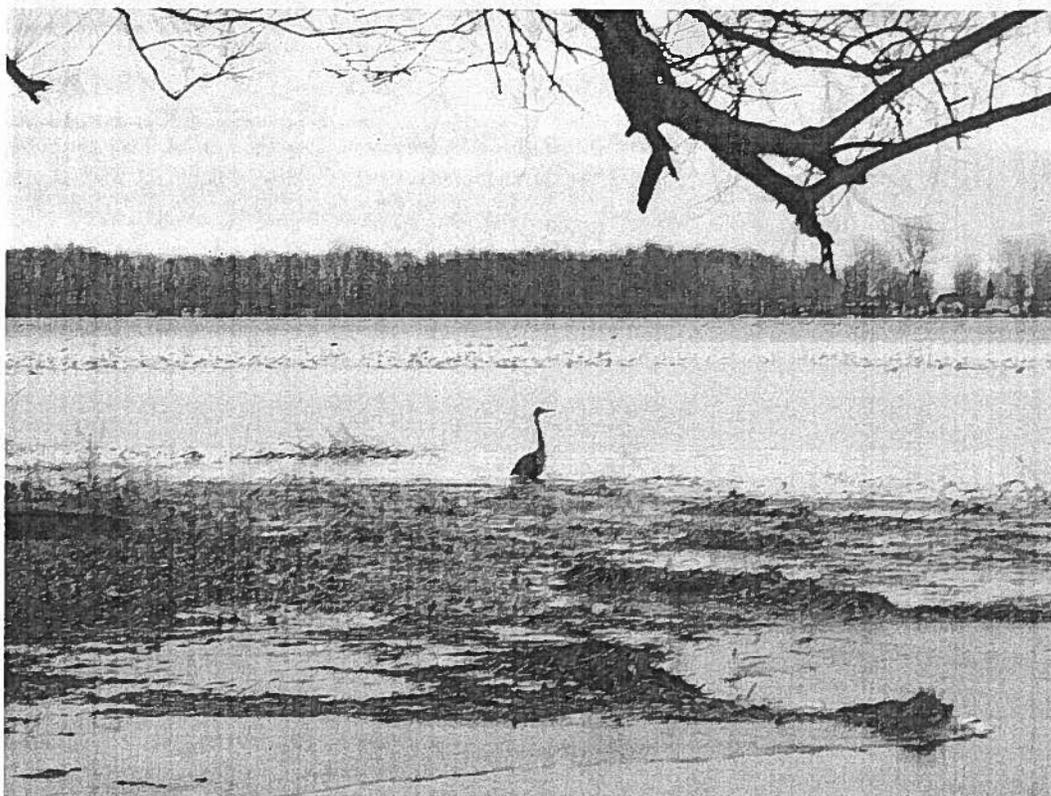
Aimante de la nature et particulièrement des animaux, je suis grandement préoccupée par le danger meurtrier que représentent les éoliennes industrielles. Nous savons que la rivière Richelieu est un corridor naturel pour la migration de la sauvagine. Au printemps et à l'automne, le ciel est envahi par plusieurs milliers d'oies blanches et de bernaches canadiennes. À cet effet, voici quelques photos décrivant cette migration :



Champ situé entre la 2 Ligne de Saint-Blaise et le Petit rang à Saint-Valentin



Champ situé entre la rue Principale de Saint-Blaise sur-Richelieu



Rivière Richelieu près de la 101^e Avenue, Saint-Blaise-sur-Richelieu



Rivière Richelieu près de la 39^e Avenue à Saint-Blaise-sur-Richelieu

Comment croire que ces éoliennes de si grandes dimensions n'auront pas d'impact sur ces oiseaux au vol lent. Combien d'oies seront happées par les pales? Les rotors semblent tourner lentement ce qui est trompeur, car les pales tournent à leur extrémité à une vitesse de 150 à 300 km/h et surprennent les oiseaux. Nul doute que plusieurs centaines d'oiseaux mourront année après année. Et cela aussi est inacceptable!

Peu d'études ont été publiées sur les effets des éoliennes industrielles sur les animaux sauvages, le bétail et les animaux de compagnie. Toutefois, on sait que ceux-ci sont beaucoup plus sensibles que les humains aux infrasons sismiques et aériens ainsi qu'aux tensions parasites émises par les éoliennes. Aussi, selon le magazine Le Chasseur français de février 2011, les infrasons émis par les turbines des éoliennes gênent les chevaux et le bétail. Selon ce mensuel, les turbines des éoliennes émettent des ultrasons qui désorientent les chauves-souris. On note aussi des morts par "*hémorragie interne causée par une brusque baisse de pression provoquée par les pales*". Tout cela me préoccupe grandement et je crois qu'avant d'accepter un tel projet éolien, des études poussées sur l'influence des éoliennes industrielles sur la faune, le bétail et les animaux domestiques devraient être exigées.

Quand on sait que 19 des 25 éoliennes devront être pieutées profondément dans le sol vu son instabilité, on a raison de craindre le pire pour la nappe phréatique. Toutes les propriétés à proximité des éoliennes ont des puits de surface. Inévitablement, l'épandage de pesticide, d'herbicide, de lisier de porc ou de vache risquera de contaminer la nappe phréatique et privera tous ces résidences d'un élément essentiel à la vie : de l'eau potable! Cela aussi est inacceptable! Pourquoi ne pas choisir un lieu où le sol stable ne nécessitera pas de pieux pour supporter la base de ces engins géants?

Le bruit est une autre de mes préoccupations. Le bruit des éoliennes est comparable au bruit des pales des hélicoptères, mais à un rythme beaucoup plus lent. Le son est émis à 100 mètres d'altitude et se propage sans obstacle ni atténuation par la végétation. L'atténuation du son avec la distance dépend de la fréquence. La plupart des fréquences émises par les éoliennes sont très basses. Les sons graves sont moins bien atténués à distance et se propagent plus loin que les sons normaux, comme on peut le constater quand on écoute les boums-boum émis par de simples radios lointaines. Le bruit augmente avec le nombre d'éolienne contrairement à ce qui a été soutenu par le promoteur. Encore une fois, nous nous sommes établis en campagne pour la quiétude des lieux et un promoteur tente de nous imposer une source de bruit dérangeante tant au point de vue récréatif qu'au point de vue de son impact sur la santé tant des humains que des animaux.

Finalement, j'aimerais bien comprendre la logique mathématique d'Hydro-Québec. Le coût payé par Hydro-Québec pour une électricité dont nous n'avons pas besoin sera de plus de 0,11 \$ alors qu'on la revendra à perte aux États-Unis à un prix avoisinant les 0,06 \$. Il ne faut pas un diplôme universitaire pour réaliser le non-sens d'une telle transaction. Lorsqu'Hydro-Québec a un déficit, c'est encore nous, les contribuables qui devront éponger les pertes d'Hydro-Québec. Pourquoi se lancer dans une telle aventure alors qu'elle n'est pas rentable?

Je ne suis pas totalement contre l'éolien, mais je suis totalement contre son développement en zone habitée, sur des terres agricoles, dans les lieux touristiques et dans les couloirs migratoires et sans acceptabilité sociale. Il serait absolument inacceptable et irresponsable d'encourager cette industrie au détriment de la santé des résidents, du respect des citoyens, de la protection du territoire agricole, de la préservation de la faune et du portefeuille des contribuables.

Pour toutes ces raisons, je dis NON au projet éolien de Saint-Valentin et j'espère sincèrement que le BAPE ne recommandera pas au gouvernement la réalisation de ce projet d'éoliennes industrielles.

Mémoire par :

Anne Saucier

Saint-Blaise-sur-Richelieu
(Québec)

Tel : 450

Courriel : buddy.saucier@telus.net